

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de réfection du trottoir au niveau du 11C Avenue Bernard Chochoy réalisé par l'entreprise DUCROCQ TP – 8 rue de Drionville – 62380 NIELLE LES BLÉQUIN.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit droit des travaux au n° 11C Avenue Bernard Chochoy du **Lundi 4 Novembre 2024 au Vendredi 8 Novembre 2024**.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h et si nécessaire un alternat par feux tricolores.

Article 3 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par l'entreprise DUCROCQ TP.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise DUCROCQ TP,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 31 Octobre 2024
Adjoint au Maire,

Gérard COLIN.



Acte rendu exécutoire

le